



Guide de financement du programme CREation : Projet de taille moyenne

Résumé du programme

CREation est un programme de financement à plusieurs niveaux qui soutiendra des projets basés sur les forces, centrés sur la communauté et menés par des jeunes, qui se dérouleront dans des communautés à travers le Canada. Les groupes et collectifs de jeunes de base (composés de trois jeunes autochtones ou plus âgés de 15 à 29 ans) peuvent demander un financement pour soutenir des programmes et des projets communautaires, tout en bénéficiant de possibilités novatrices de mentorat, de formation et de renforcement des capacités. **Un financement allant jusqu'à 30 000 dollars sera accordé aux projets/groupes qui cherchent à créer des changements communautaires percutants et à accroître le bien-être, la résilience et l'engagement des jeunes autochtones.**

Ce programme vise à aider les jeunes autochtones à s'approprier le bien-être de leurs pairs et de leur communauté. Fournir des fonds aux jeunes autochtones pour les aider à se mobiliser est un acte de réconciliation, tout comme le travail qu'ils feront pour leurs communautés est un acte de réconciliation.

Priorités du volet de subvention

Ce volet a comme priorité de soutenir :

- Les groupes populaires et collectifs autochtones
- Les groupes qui ont de l'expérience quant à la gestion de programme et de projet, mais qui cherchent à étendre leur programmation ou à essayer quelque chose de nouveau
- Les projets d'envergure approprié au financement fourni (c'est-à-dire que le nombre et la fréquence des engagements sont cohérents avec le financement demandé)
- Les projets multidimensionnels (c'est-à-dire qu'ils font plus qu'une seule chose et cherchent à améliorer le bien-être en général)

Domaines d'activité du programme

Les projets retenus s'inscriront dans les domaines suivants :

Études d'évaluation et de viabilité

Les projets seront axés sur l'évaluation des besoins de la communauté et des jeunes, la réalisation de projets de viabilité et l'engagement de la communauté dans la consultation.

Arts et culture

Projets qui améliorent l'accès aux arts, aux ateliers artistiques, aux connaissances culturelles, aux traditions et aux cérémonies

Innovation et changements

Les projets aideront les groupes de jeunes à accéder au renforcement des capacités, à la mobilisation des connaissances et aux ressources de financement. Les projets seront axés sur l'innovation des systèmes de soins de santé, l'élaboration de solutions aux problèmes d'infrastructures et de ressources (tels que l'accès à l'eau potable et aux sources d'alimentation durables) et l'amélioration de l'accès aux technologies.

Établissement de relations intergénérationnelles

Les projets s'adresseront à plusieurs groupes d'âge et devraient contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté (c'est-à-dire les projets dans lesquels les jeunes participent à des programmes avec des aînés, des familles, des adultes, etc.)

Renforcer la résilience

Les projets se concentreront sur le développement organisationnel dans les agences autochtones. L'intention de ce domaine d'intervention est d'accroître le leadership, la gouvernance, la capacité et la possibilité pour les organisations autochtones d'avoir un effet sur les communautés et les systèmes. Les projets peuvent inclure des améliorations organisationnelles (c'est-à-dire la formation, le développement de sites web, l'élaboration de plans stratégiques, des projets de consultation, l'achat de fournitures, etc.).

La jeunesse et le bien-être de la communauté

Les projets se concentreront sur l'amélioration du bien-être de la communauté et peuvent inclure des événements ponctuels ou des programmes à long terme et tout type de programmation liée au bien-être (c'est-à-dire des ateliers, des enseignements, des rassemblements).

Admissibilité

CREation accordera la priorité au financement de groupes de jeunes de base composés d'un minimum de 3 jeunes dont au moins 2 s'identifient comme autochtones.

Veillez noter que pour les besoins de ce programme, l'ÉRC définit les Autochtones comme étant les membres inscrits et non inscrits des Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada, vivant à la fois dans les réserves et hors réserve.

Les groupes et les projets éligibles comprennent :

- Groupes et collectifs de jeunes de base non constitués en société
- Groupes de jeunes incorporés
- Conseils Jeunesse

Groupes et projets inadmissibles :

- Particuliers
- Projets qui ne sont pas dirigés par des jeunes (ou dans lesquels la majorité des dirigeants sont âgés de 30 ans et plus)
- Organisations non autochtones
- Projets se déroulant à l'extérieur du Canada
- Sociétés à but lucratif
- Groupes dont le budget organisationnel est supérieur à 1 000 000 \$

Dépenses inadmissibles

L'ÉRC ne financera PAS les projets qui sont de nature politique, ou qui impliquent la distribution de substances (c'est-à-dire l'alcool, le tabac non traditionnel, la marijuana, les substances illicites, etc.). CRE ne financera pas non plus les projets ou les activités qui se déroulent hors du Canada.

Processus d'évaluation

Les demandes de subvention seront examinées par un comité de subvention communautaire. Ce comité comprend : des membres du cercle consultatif, des membres de la communauté, des jeunes autochtones ainsi

que d'autres gardiens du savoir. Tous membres auront de l'expérience quant à la gestion de programmes et d'initiatives, à la supervision de projets et au soutien communautaire. Le comité d'examen sera composé à 100% de personnes autochtones et un minimum de 75% seront aussi des jeunes.

Renforcement des capacités

Tous les groupes financés devront participer à des ateliers de formation/développement des compétences en ligne sur la gestion, l'animation, l'évaluation et la présentation de rapports sur les programmes. Des séances d'orientation seront organisées pour tous les nouveaux bénéficiaires. Tous les bénéficiaires se verront attribuer un membre du personnel de l'ÉRC et auront des réunions individuelles avec ce membre du personnel tout au long du projet.

Rapports et évaluations

Les bénéficiaires de subventions seront invités à rendre des comptes deux fois sur leurs projets.

Évaluation à mi-parcours (6 mois après le début du projet) : les bénéficiaires de subventions rencontreront par voie virtuelle un membre de l'équipe de CREation pour discuter de leurs défis et de leurs succès jusqu'à cette date. Les bénéficiaires partageront les mises à jour sur leurs dépenses budgétaires, les activités qu'ils auront réalisées et combien de jeunes ils auront rejoint.

Rapport final (2 mois après la fin du projet) : les bénéficiaires soumettront un rapport d'évaluation qui comprend : un rapport budgétaire (combien d'argent vous avez dépensé), des données sur le nombre de participants touchés par votre projet, des données sur le temps consacré au projet ainsi qu'un rapport narratif sur le projet. Le rapport final prend en moyenne 3 à 7 heures à compléter. Les bénéficiaires recevront une copie du rapport d'évaluation pendant le premier mois suivant le début de leur projet.

Surveillance financière et tutelle

Les candidats de plus de 18 ans n'ont pas besoin d'un administrateur externe et, s'ils sont retenus, ils recevront directement les fonds de la subvention.

Les candidats retenus âgés de 15 à 17 ans devront faire appel à un membre de la communauté locale de confiance âgé de plus de 18 ans ou à une organisation à but non lucratif pour administrer leur subvention. Il peut s'agir d'une personne que les candidats connaissent déjà ou que l'ÉRC peut aider à mettre en relation avec une organisation ou un membre de la communauté qui le souhaite, ainsi qu'à créer un accord de tutelle garantissant que les jeunes seront soutenus.

Vous pouvez consulter la définition « d'Administrateur de subvention » de CRE >>[ICI](#)<<

Déblocage des fonds

L'ÉRC n'émet pas de chèques. Les fonds seront envoyés aux bénéficiaires par virement bancaire ou dépôt direct à partir de Plooto. Les bénéficiaires recevront les fonds dans les deux semaines suivant la soumission d'une convention de financement signée.

Calendrier

Étapes	Période d'admission du printemps	Période d'admission de l'automne
Ouverture des candidatures	Le 1er mars 2023	Le 1er août 2023
Date limite de candidature	Le 31 mars 2023	Le 31 août 2023
Décisions rendues	Le 31 mai 2023	Le 31 octobre 2023
Date de début du projet	Le 1er juin 2023	Le 1er novembre 2023
Date de fin du projet	Le 1er février 2024	Le 1er novembre 2024
Date de remise du rapport final	Le 1er avril 2024	Le 31 janvier 2025

Questions

L'ÉRC encourage les candidats à contacter l'organisme s'ils ont des questions. Veuillez envoyer un courriel à gwen@canadianroots.ca pour parler à un membre de l'équipe.